



République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures

Date de Convocation 18 mars 2025

<b>Membres en exercice : 35</b>	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 03 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI,</p> <p><b>Représentés</b> : René JEANJEAN pouvoir à Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Sylvette HUGUET pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Gilles VERGELY pouvoir à Vincent PRATLONG,</p> <p><b>Excusés</b> : René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Sylvette HUGUET, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY</p> <p><b>Absents</b> : Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
<b>Présents : 22</b>	
<b>Votants : 29</b>	
<b>Pour : 29</b>	
<b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAPONI

**DELIB-2025-046 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE**

**Le Conseil communautaire,**

**CONSIDÉRANT** le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2025,

**CONSIDÉRANT** l'examen du projet de Budget primitif 2025 opéré par le Bureau communautaire et la Conférence des maires, qui s'est réunie le 20 mars dernier,

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par Monsieur le Président,

**CONSIDÉRANT** que le Budget primitif 2025 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire et des arbitrages opérés en Conférence des maires,

**CONSTATANT** que le Budget primitif 2025 de la Genette verte s'équilibre à **650 567,70 euros**, qui se décomposent comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à : 398 122,00 eur

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2025
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	169 384,30
012 - CHARGES DE PERSONNEL	167 627,98
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 309,72
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000,00
66 – CHARGES FINANCIERES	800,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>398 122,00</b>

Chapitre	BP 2025
002 – Résultat de fonctionnement reporté	21 255,06
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 608,84
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	22 000,44
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	347 663,59
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 594,07
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>398 122,00</b>

- La section d'investissement s'équilibre à : 252 445,70 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	RAR 2024	Propositions nouvelles	BP 2025
1001 – REHABILITATION GENETTE VERTE	102 772,71	113 114,15	215 886,86
1002 - MATERIEL		30 000,00	30 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 950,00	2 950,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 608,84	3 608,84
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>102 772,71</b>	<b>149 672,99</b>	<b>252 445,70</b>

Chapitre	RAR 2024	Propositions nouvelles	BP 2025
001 - Solde d'exécution section d'investissement		199 125,24	199 125,24
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		51 309,72	51 309,72
10 –Dotations, fonds divers et réserves		2 010,74	2 010,74
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>252 445,70</b>	<b>252 445,70</b>

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 8/4/25

ID : 048-200069151-20250403-DELIB\_2025\_046-DE



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE**, le Budget Primitif 2025 du budget annexe de la Genette Verte tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Michel CAPONI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).